

**PROMOTION INTERNE**  
-----  
**LISTE D'APTITUDE au GRADE**  
*De BIBLIOTHÉCAIRE TERRITORIAL*

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 39,

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 20-5,

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,

Vu le décret n° 91-845 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux et notamment l'article 5,

Vu le procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire de Catégorie A établi à l'issue de sa réunion en date du 9 juin 2010,

Considérant que depuis le 24 mai 2006, date de la dernière promotion interne de Bibliothécaire territorial, 2 recrutements sont intervenus,

**DECIDE**

Article 1 - A compter du 9 juin 2010,

Est inscrite sur la liste d'aptitude au grade de BIBLIOTHECAIRE TERRITORIAL au titre de la promotion interne :

- Madame Catherine GUBLIN

Article 2 - Un exemplaire de la présente décision sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Aube.

SAINTE SAVINE, le 10 juin 2010

La Présidente,

C. ROTA.